idiCo

Politique d'investissement responsable

Octobre 2026

Introduction 3
Présentation de la démarche d'investissement responsable 3
Adhésion aux UNPRI 3
Adhésion à l'Initiative Climat International 4
Signataire de la charte Parité de France Invest 4
Signataire de la charte sur le Partage de la Valeur de France Invest 4
Gouvernance et moyens dédiés 5
1. Gouvernance 5
2. Moyens dédiés 9
Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives 9
Exclusions 9
Analyse des risques de durabilité 12
Due Diligence ESG 12
Accompagnement des participations au sein du processus d'investissement 13
Bilan 16
Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité 16
Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris 16
Objectifs de long terme liés à la biodiversité 18

Introduction

Cette politique d'investissement responsable couvre l'ensemble des activités d'idiCo. Elle permet de présenter la démarche générale d'investissement responsable d'idiCo[1].

Présentation de la démarche d'investissement responsable

Issu de l'activité de capital investissement d'Omnes et devenue filiale de l'IDI dans la gestion pour compte de tiers, idiCo est un acteur majeur du Private Equity et de la Private Debt au service des PME françaises. Ayant obtenu son agréement en mars 2023, l'un des premiers chantiers ESG a été de définir une identité propre. Ce travail a été mené en prenant en compte l'avis de toutes ses parties prenantes afin de permettre à chacun de se reconnaitre dans les valeurs et la mission d'idiCo.

Dans la continuité de cet engagement, nous avons décidé de franchir une nouvelle étape en adoptant la qualité de société à mission. Cette évolution traduit notre volonté d'inscrire notre rôle sociétal au cœur de notre gouvernance et de notre modèle économique. En intégrant notre raison d'être – *Aider les entreprises dans leur développement, leur création de valeur tout en les accompagnant dans leur évolution vers un monde plus durable et inclusif. Aux côtés des salariés et dirigeants, nous adressons les défis économiques, sociaux et environnementaux pour participer à une transition plus juste* – dans nos statuts, nous affirmons notre volonté d'accompagner les PME et ETI dans leur croissance responsable alliant performance économique, engagement social et prise en compte de l'environnement.

Pour ce faire, idiCo a structuré son approche autour de quatre piliers stratégiques :

1) Structurer et développer les entreprises
2) Contribuer à l'attractivité et à la rétention des talents
3) Favoriser le passage à l'action des participations sur l'ESG
4) Contribuer à la transition écologique

Notre ambition est de jouer un rôle proactif pour promouvoir les meilleures pratiques sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Afin de formaliser et structurer son engagement, idiCo a signé les engagements suivants :

Adhésion aux UNPRI

En signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), idiCo formalise son engagement à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans ses processus d'investissement, ses pratiques actionnariales et au niveau de la Société de Gestion. idiCo s'engage également à promouvoir les valeurs de l'UNPRI auprès de ses partenaires et entreprend :

1. D'intégrer l'ESG dans ses analyses d'investissement et ses processus décisionnels
2. De prendre en compte les aspects ESG dans ses politiques et ses procédures en matière d'actionnariat
3. De demander aux entreprises dans lesquelles idiCo est actionnaire de référence de publier des informations relatives aux ESG
4. De promouvoir l'acceptation et l'application de ces Principes par les équipes de direction des sociétés en portefeuille

[1] Pour les fonds commercialisés avant mars 2023, idiCo applique les principes de sa politique d'investissement responsable, tout en reconnaissant que l'intégralité de la démarche ne peut être mise en œuvre rétroactivement.

5. De travailler collectivement à l'amélioration de notre efficacité dans l'application de ces Principes
6. De produire un rapport sur ses activités et ses progrès dans l'application de ces Principes.

Ces engagements sont établis en tenant compte des UNPRI et des valeurs d'idiCo :

- Excellence
- Entrepreneuriat
- Intégrité, respect mutuel et confiance
- Engagement de long-terme
- Créativité

Adhésion à l'Initiative Climat International

idiCo rejoint l'Initiative Climat International (ici), premier engagement collectif de professionnels français du capital investissement qui promeut la construction d'entreprises respectueuses des hommes et de leur environnement. Chaque signataire doit respecter 3 engagements :

- Reconnaitre que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
- Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance ;

Signataire de la charte Parité de France Invest

En signant la charte de Parité de France Invest, idiCo s'inscrit dans une démarche active pour faire progresser la parité dans notre société de gestion ainsi que dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. La charte fixe notamment les objectifs suivants :

- 25% de femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035 ;
- 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030

Signataire de la charte sur le Partage de la Valeur de France Invest

Etant signataire de la charte sur le Partage de la Valeur, idiCo s'engage dans l'accompagnement de ses participations afin de favoriser le partage de la valeur en entreprise.

En effet, nous souhaitons impulser cette démarche auprès de nos investissements afin :

- D'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement) ;
- De promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

Gouvernance et moyens dédiés

1. Gouvernance

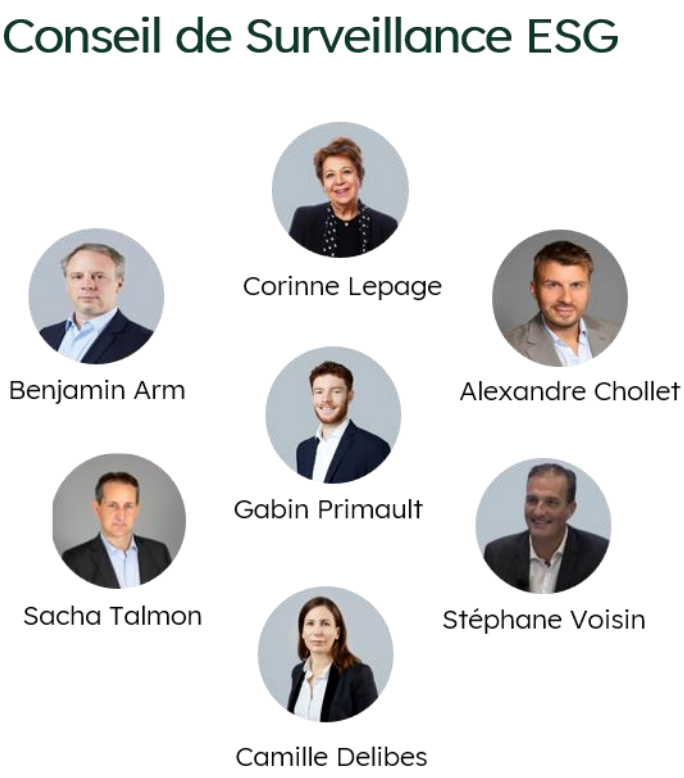
Pour piloter au mieux sa stratégie ESG ainsi que sa déclinaison opérationnelle, idiCo a mis en place trois comités dédiés à l'ESG :



A. Le Conseil de Surveillance ESG

Un Conseil de Surveillance ESG composé de membres internes mais également de professionnels externes reconnus pour leurs engagements ESG. Son rôle est principalement stratégique puisque les membres de ce comité conseillent sur les futures orientations de la société et valident leurs déclinaisons opérationnelles. Les membres de ce Comité de Surveillance ESG se réunisse sur une base trimestrielle et sont :

- Corinne Lepage, Ex-ministre française de l'environnement et avocate spécialisée dans le droit de l'environnement et du Développement Durable
- Stéphane Voisin, Directeur des programmes de recherche en Finance Verte et Durable au sein de l'institut Louis Bachelier
- Benjamin Arm, Directeur Général d'idiCo
- Alexandre Chollet, Secrétaire Général d'idiCo
- Camille Delibes, Directeur Associé idiCo (Private Debt)
- Sacha Talmon
- Gabin Primault, Responsable ESG idiCo



B. Le Comité de mission

Depuis juin 2025, un comité de mission a été crée, ce comité a pour rôle de veiller au suivi de la mise en place de moyen et à l'évaluation de la réalisation de la mission que nous nous sommes fixée. Il permet de constamment challenger les actions et moyens que nous mettons en place. Ce comité se réuni sur une base minimum de deux fois par an, il est composé de 4 membres[2] et de 4 invités réguliers.

[2] idiCo s'offre la possibilité de compléter ce comité jusqu'à 7 membres maximum

Les membres sont :

- Fanny Bernard, CEO de BuyYourWay, membre indépendante (présidente du comité)
- Balthazar Laporte, Secrétaire du comité du label ISR, membre indépendant
- Patrick Bertrand, Directeur associé chez EIM France, membre représentant une entreprise du portefeuille d'idiCo
- Sacha Talmon, Directeur associé, Collaborateur d'idiCo

Les invités réguliers sont :

- Le directeur général
- Le secrétaire général
- L'équipe ESG (le responsable ESG et un analyste ESG)



C. Le Comité ESG opérationnel

Pour appliquer efficacement notre stratégie ESG, nous avons un Comité ESG Opérationnel mensuel composé de membres de chaque équipe. Celui-ci a plusieurs rôles :

- Consultatif : il peut être sollicité à tout moment par les équipes d'investissement.
- Opérationnel : il propose de nouveaux outils aux équipes pour les aider dans leurs tâches quotidiennes.

Il travaille en collaboration avec le Comité de Supervision ESG puisqu'il décline les axes proposés par ce dernier de manière opérationnelle. Ses membres sont :

- Benjamin Arm, Directeur Général
- Alexandre Chollet, Secrétaire Général
- Gabin Primault, Responsable ESG
- Aubrey Stewart-Quinquis, Chargé d'affaires (Lower-Mid Cap)
- Thomas Churlet, Chargé d'affaires (Private Debt)
- Clément Prevost, Analyste financier (Small Cap)

Comité ESG Opérationnel


Benjamin Arm


Gabin Primault

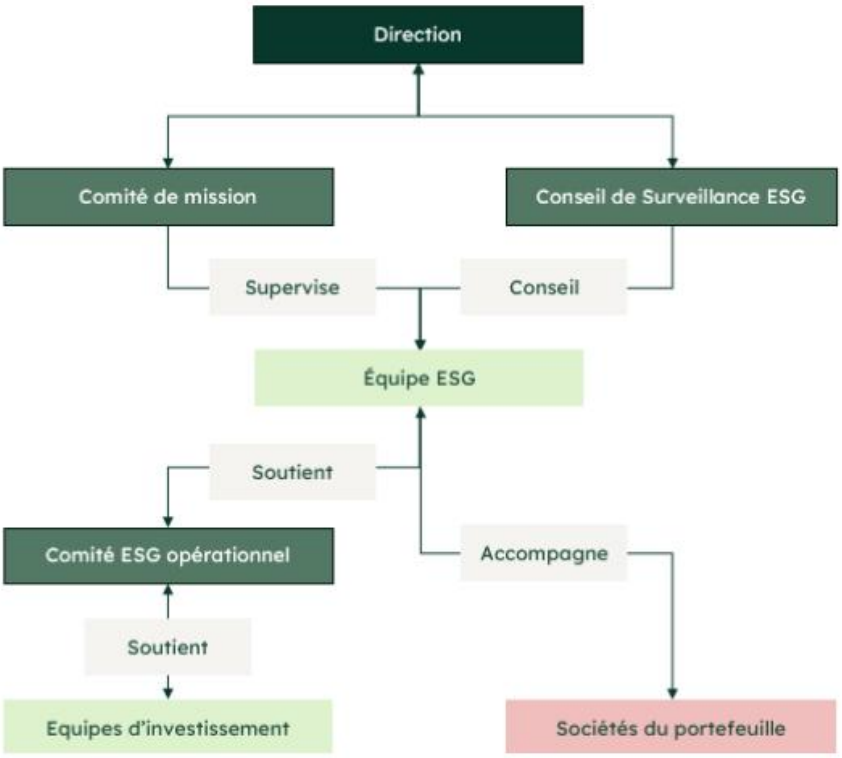

Alexandre Chollet


Thomas Churlet


Oksana Tordjman Bolis


Clément Prévost

Diagramme - Gouvernance ESG



2. Moyens dédiés

La mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable est assurée par notre équipe ESG, dirigée par le Responsable ESG, également membre des comités d'investissement des fonds Article 9, et appuyé par un Analyste ESG. L'équipe coordonne et anime le déploiement de cette politique au quotidien, en lien étroit avec l'ensemble des métiers (investissement, conformité, etc.). Elle est rattachée à un Dirigeant Responsable agréé par l'AMF, assurant ainsi la supervision de la démarche extra-financière de la société.

idiCo s'est appuyé sur l'expertise d'I Care pour définir son positionnement, sa stratégie ESG ainsi que sa déclinaison opérationnelle. Le cabinet est également intervenu lors de la création des nouveaux fonds Article 8 et Article 9 (SFDR). Ainsi, la stratégie ESG de ces fonds a été construite en collaboration avec I Care ainsi que le processus d'investissement pour s'assurer de leurs conformités réglementaires.

idiCo c'est aussi appuyé sur les connaissances de Betterway afin de faciliter le passage en tant que société à mission.

idiCo a mis en place des moyens afin de mesurer le risque climatique (physique et de transition) ainsi que celui lié à la biodiversité qui pèse sur les sociétés du portefeuille. Ces analyses sont réalisées en utilisant la plateforme Altitude, développée par Axa Climate, qui permet de prendre en compte la double matérialité de ces risques.

Lors de la due diligence ESG, les équipes d'investissement font appel à des cabinets spécialisés. idiCo a travaillé avec de nombreux cabinets sur ces sujets (Indefi, Tenzing, Tennaxia, etc.). Le choix du cabinet est à la main de l'équipe d'investissement dès l'instant où celui-ci respecte un cahier des charges défini par le responsable ESG.

Afin de d'adapter au mieux le suivi ESG de chaque stratégie. Nous avons développé à l'aide de prestataire externe des méthodologies de notation spécifique à chaque stratégie.

Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives

Exclusions

Afin de renforcer sa démarche d'investissement responsable, idiCo a développé une politique d'exclusion ainsi qu'une politique de vigilance ambitieuse pour limiter son impact sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société. Elle permet d'atténuer ses impacts sur les principales incidences négatives voir d'y répondre concrètement notamment le PAI 4 : « Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». Cette politique s'applique à tous les Fonds d'idiCo en cours de commercialisation ainsi que ceux futurs à dater de la publication de celle-ci.

- Une politique d'exclusion sectorielle. Cette politique d'exclusion stricte interdit tout investissement dans des activités ne respectant pas ses seuils.[3]

Politique	Thème	Activité	Seuil
Politique d'exclusion sectorielle	Ethique	La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés	Chiffre d'affaires (CA) > 1%
		Les jeux de hasard et casinos	CA > 1%
		La pornographie	CA > 1%
	Santé	La production de tabac	CA > 1%
	Armes	La mise au point, la production, le stockage, l'acquisition et/ou la distribution d'armes interdites par les traités internationaux en vigueur, signés et ratifiés par la France	CA > 0%
	Combustible fossile	L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de charbon et de lignite	CA > 1%
		L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage des hydrocarbures non conventionnels[4]	CA > 1%
		L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage des combustibles liquides	CA > 10%
		L'exploration, l'extraction, la fabrication ou la distribution de combustibles gazeux	CA > 50%
		Production d'électricité avec une intensité de carbone de plus de 100g de CO2e/kWh	CA > 50%
Politique d'exclusion normative	Normes	Les Principes du Pacte Mondial de l'ONU	Non-respect des principes
		Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux	Non-respect des principes

[3] *La spécificité des actifs et l'illiquidité du marché dans lequel opère le Fonds empêche idiCo à désinvestir en cas de l'apparition d'une controverse importante ou de l'extension des activités des entreprises vers des activités listées par la politique d'exclusion. Cependant, idiCo s'engage à mener un dialogue actif avec les participations afin que celle-ci change ses pratiques.*

[4] Les hydrocarbures « non conventionnels » sont les suivants (*Observatoire de la Finance Durable*) :

- Le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*) ;
- Le pétrole et gaz de réservoir compact (*tight oil and gas*) ;
- Les schistes bitumineux et l'huile de schiste (*oil shale/shale oil*) ;
- Le gaz et l'huile de schiste (*shale gas*) ;
- Le pétrole issu de sables bitumineux (*oil sand*) ;
- Le pétrole extra-lourd (*extra heavy oil*)

		entreprises et aux droits de l'Homme	
		Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail	Non-respect des conventions

- Une politique de vigilance[5]. Cette dernière permet de renforcer notre attention sur certaines activités pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société. L'avis du Comité ESG opérationnel interne, composé de membres des différentes équipes, est requis si l'une des activités d'une entreprise tombe dans les limites de la politique de vigilance. Son avis est consultatif mais doit être présenté au comité d'investissement.

Politique	Thème	Activité	Seuil
	Biodiversité – Activités liées à la déforestation	Importation et/ou production de produits issus de la forêt (bois, papier, hévéa)	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production d'huile de palme	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de soja	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de canne à sucre	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de caoutchouc	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Elevage industriel	CA > 1%
	Biodiversité – autres activités	Production, distribution et/ou utilisation de pesticides chimiques	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Production et/ou distribution d'OGM (hors composants)	CA > 1%
		Pêche impactant les fonds marins (chaluts de fonds, sennes démersales et pêche à la drague)	CA > 1%
		Pêches avec des méthodes destructrices (explosifs ou empoisonnement)	CA > 1%
		Production d'accessoires/produits à destination des pêches listées ci-dessus	CA > 1%
		Elevage d'animaux à fourrure et/ou à peaux exotiques dans le but de fabriquer des vêtements et/ou de la maroquinerie	CA > 1%

[5] Les fonds idiCo Forteresse 1 et idiCo Forteresse 1F ne sont pas soumis à la section « Armes » de la politique de vigilance.

		Fabrication et distribution de vêtements ou de maroquinerie incorporant de la fourrure animale et/ou des peaux exotiques	CA > 1%
	Armes	La fabrication, le commerce et le stockage d'armes offensives et de munitions militaires	CA > 1%
	Santé	Production de boissons alcooliques distillées et fermentées	CA > 15%
		Vente de boissons alcoolisées	CA > 15%
	Ethique	Tests sur animaux	CA > 1%

Analyse des risques de durabilité

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds mais également le risque inhérent à l'activité de l'investissement sur le climat et la biodiversité (double matérialité).

Afin de mesurer les risques climatiques (physiques et de transition) et ceux liés à la biodiversité, idiCo a décidé d'utiliser la plateforme Altitude développée par Axa Climate. L'analyse permet également de mesurer les opportunités d'une politique proactive pour réduire l'impact des entreprises sur le climat.

Ainsi, idiCo réalise pour chaque investissement les analyses de risques :

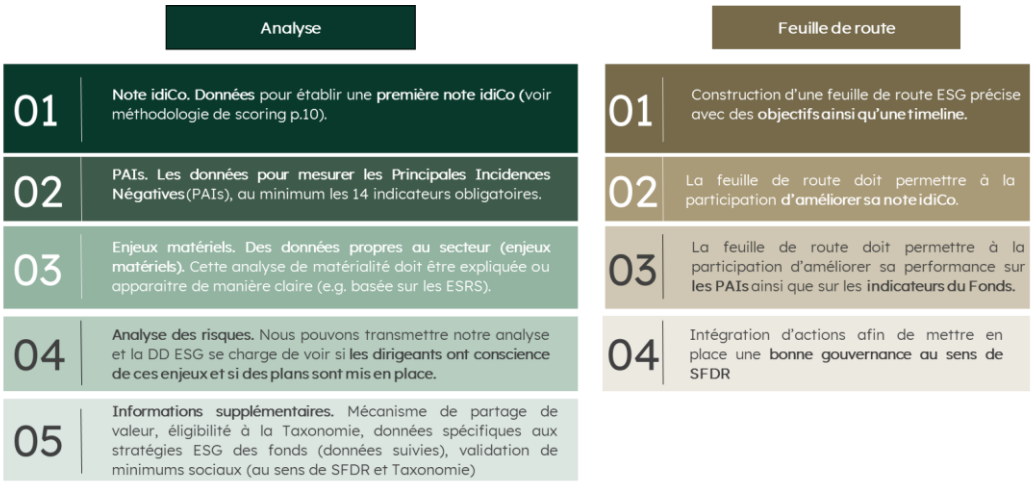
- Risques Physiques
- Risques de Transitions
- Risques liés à la Biodiversité

Ce sont finalement 45 risques et opportunités qui sont scrutés avant tout investissement. L'analyse de risques climatique et de biodiversité est exposée lors du comité d'investissement et permet d'engager les participations sur la prise en compte de ces risques pour limiter leurs conséquences.

En complément, une due diligence ESG est réalisée sur l'ensemble des opportunités d'investissement afin d'obtenir une vision plus complète des enjeux ESG des potentielles sociétés en portefeuille. Cette due diligence ESG est systématiquement réalisée par un prestataire tiers spécialisé. Pour les actifs des fonds equity, un plan d'actions ESG est également mis en place afin d'améliorer les pratiques RSE et créer de nouvelles opportunités.

Due Diligence ESG

Lors de chaque investissement, des due diligences intégrant des critères ESG sont réalisées afin de compléter l'analyse de risque réalisée en amont[6]. Les due diligences ESG sont toujours réalisées par un prestataire externe et spécialisé. Un cahier des charges précis est communiqué à ces derniers pour avoir une cohérence entre les équipes (*voir ci-dessous*)[7].



Ainsi, avant même l'investissement, idiCo cherche à collecter les données pour mesurer la performance des potentielles participations sur les 14 principales incidences négatives obligatoires.
Ces derniers sont ensuite suivis annuellement via le questionnaire ESG d'idiCo[8]. En cas de dégradation importante d'un des indicateurs, la société de gestion engage l'entreprise sur ce sujet afin de trouver une solution pour limiter l'impact négatif de l'entreprise sur l'indicateur.

Accompagnement des participations au sein du processus d'investissement

Mise en place d'un plan d'action ESG

Lors de la due diligence ESG, idiCo fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de faire un état des lieux et l'évaluation des impacts négatifs des activités des entreprises allant jusqu'à leurs chaines d'approvisionnement lorsque nécessaire. Ainsi, l'équipe d'investissement collecte un certain nombre d'informations afin de les aider dans leur prise de décision d'investissement. Les conclusions de la DD ESG doivent être présentées, ainsi que celles de l'analyse des risques, au comité d'investissement[9].

Basé sur les résultats de la DD ESG, un plan d'actions est ensuite construit avec la participation[10]. Celui-ci permet de prioriser les axes d'améliorations, de proposer des leviers à actionner pour progresser sur ces impacts ainsi que des indicateurs pour faire le suivi et mesurer la pertinence des actions proposées. Lorsque cela est possible, idiCo met en place un

[6] Concernant la stratégie dette privée, le cahier des charges idiCo est appliqué obligatoirement seulement lors d'une opération sponsorless. Pour les fonds avec des stratégie ESG plus avancées (Article 9, le cahier des charges est modifié et renforcé afin de respecter leurs engagements.
[7] Les feuilles de route concernent seulement les actifs des fonds equity.
[8] Sous réserve de disponibilité de la donnée.
[9] Pour la stratégie Private Debt, cette analyse peut être réalisée post comité d'investissement.
[10] Pour toutes nouvelles participations depuis mars 2023.

système de bonus ESG indexé à des indicateurs ESG, faisant essentiellement partie du plan d'actions, qui permet à la l'entreprise en cas d'atteinte des objectifs de recevoir une compensation financière. Cette dernière peut directement être distribuée aux salariés selon des critères de rémunération ou d'ancienneté.

Depuis août 2024, les fonds de dette privée se sont engagés à mettre en place sur les nouveaux investissements un mécanisme d'incitation financière basé sur des critères ESG. L'objectif affiché est d'inciter les entreprises du portefeuille à passer à l'action sur les sujets RSE.

Mobilisation de connaissances, de moyens et d'outils

Fixer des objectifs est la première étape vers l'amélioration. Cependant, seul, cela ne témoigne pas d'un réel engagement. Ainsi, idiCo a décidé de mettre en place un certain nombre de moyens et d'outils mobilisables par les participations.

A partir de la publication de cette politique[11], toute nouvelle entreprise en portefeuille aura accès à l'analyse des risques climatiques et de biodiversité de ses activités. idiCo souhaite sensibiliser ses participations sur ces sujets qui, à terme, pourraient avoir un impact négatif pour leurs activités et les opportunités futurs.

L'équipe ESG peut être sollicitée à tout moment par les entreprises en portefeuille pour divers sujets RSE. Que ce soit de la stratégie, un renseignement sur les outils existants ou le besoin d'une mise en relation avec un prestataire externe.

idiCo a également développé deux boites à outils ESG. Une première faisant partie intégrante du parcours « idiCo Partage » puisque celle-ci est proposée à toutes les participations. Elle est composée d'outils permettant d'améliorer les performances extra financières des participations sur les axes stratégiques ESG défendus par idiCo.

De plus, les participations ont également la possibilité de solliciter les membres du Comité de Surveillance ESG (la composition de ce comité est exposée dans la partie Gouvernance et Moyens dédiés). Elles ont ainsi la possibilité d'être conseillées sur des sujets précis ou d'être mis en relation avec des experts afin de répondre à leurs différentes problématiques.

Suivi des progrès ESG

Depuis le second semestre 2025 et afin de suivre les progrès de nos participations, l'équipe ESG a mis en place un comité de suivi ESG des participations.

Ces comités de suivi ESG sont des comités biannuels, ils ont pour but de :

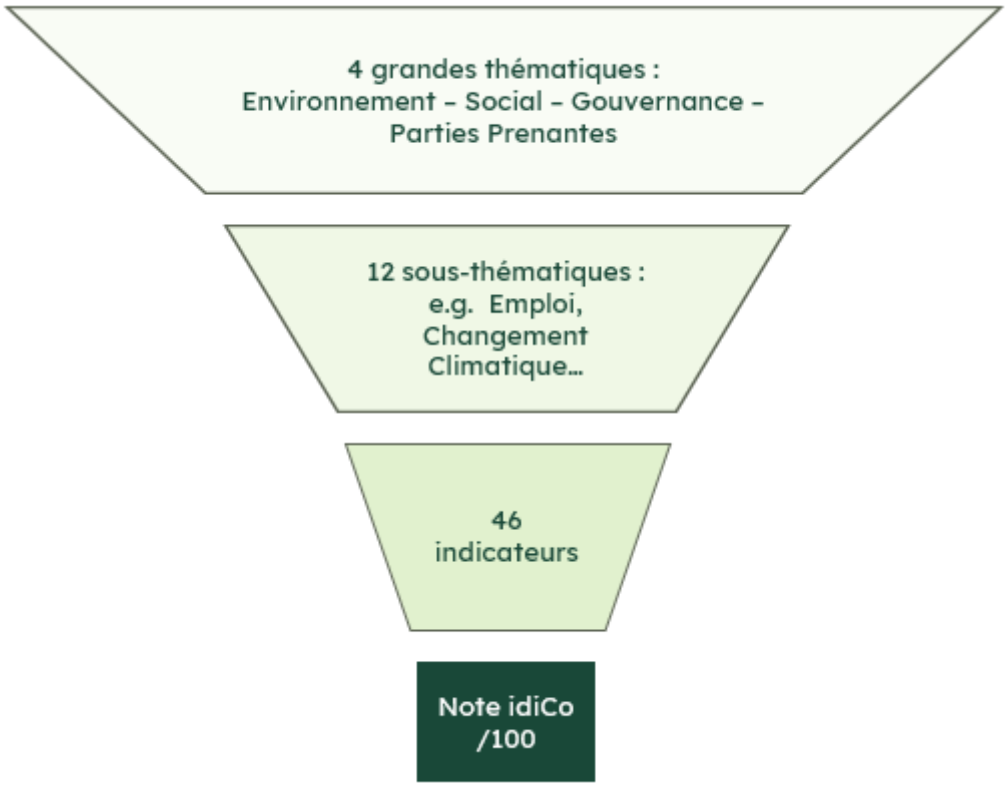
- Suivre l'évolution des participations à travers leurs score ESG (ou score de durabilité)
- Suivre l'évolution du plan d'action ESG[12]
- Assurer le respect de nos engagements

Pour suivre de manière objective les participations de chaque fonds, des scores ont été adaptés afin de s'aligner sur la stratégie des fonds :

- Les fonds articles 8 et 6 sont suivis à l'aide de la « note idiCo » et d'indicateur spécifique à certain fonds. « La note idiCo » est une note basée sur les piliers sociaux, environnementaux, de gouvernance et parties prenantes.
- Les fonds articles 9, sont suivis avec des scores de durabilité spécifiques à chacun, adaptés à leurs objectifs de durabilité respectifs.

[11] Janvier 2024.
[12] Si un plan d'actions RSE a été mis en place

Ces scores sont suivis annuellement et sont alimentés par notre collecte de données ESG. Chaque participation doit répondre à un questionnaire permettant la remontée d'informations vers idiCo sur différents critères ESG (évaluation de l'empreinte carbone, ratio hommes/femmes dans les instances de gouvernance, partage de la valeur, etc.).



Méthodologie de calcul de la note d'idiCo

Ce dispositif de collecte de l'information auprès des entreprises financées chaque année permet de mettre en place un suivi annuel de la progression de ces entreprises sur les critères ESG et permet aux équipes d'investissement de limiter les marges d'erreur liées à une auto-évaluation. L'analyse annuelle des données permet d'identifier l'évolution des performances extra-financières des participations et d'identifier d'éventuels besoins d'accompagnement.

Les équipes d'investissement se chargent également de réaliser la veille concernant les potentielles controverses des sociétés du portefeuille. Les controverses sont évaluées au regard de trois niveaux de risques allant du risque faible au risque fort. En cas de controverse de risque 3 (fort), un plan d'action doit être mis en place pour la résoudre, l'information doit être communiquée aux clients et un suivi particulier est réalisé avec la participation.

L'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées est guidé par des considérations financières, stratégiques et ESG avec notamment un suivi du respect des plans d'améliorations définis par idiCo idéalement au moment de l'investissement initial.

idiCo n'impose pas de résultats aux sociétés financées, la direction opérationnelle des sociétés reste du ressort de ses dirigeants. Toutefois, idiCo poursuit ses efforts pour que soient mises en place des mesures de transitions sociales et environnementales qui, à terme, sont financièrement rentables et respectueuses des parties prenantes et de l'environnement.

Concernant les sociétés cotées sur des marchés financiers, idiCo s'engage à voter au-delà du seuil de 5% des droits de vote ou du capital détenu. En-deçà, l'exercice des droits de vote est possible mais non obligatoire.

De plus, le pacte d'actionnaires (ou le contrat de financement le cas échéant) doit mentionner :

- La transmission de données ESG ;
- La volonté d'idiCo d'avoir un membre indépendant au CS ;
- D'intégrer à l'ordre du jour d'un CS/CA un sujet ESG au minimum une fois par an ;
- Des engagements sur des sujets plus précis peuvent être intégrés sur décision de l'équipe d'investissement.

Depuis son passage en société à mission, idiCo s'engage à faire la promotion des éléments suivants :

- La bonne gouvernance en proposant d'intégrer dans les CS (ou équivalent) un membre indépendant[13] mais également de nommer un référent RSE au sein de chaque entreprise du portefeuille
- La mesure de la satisfaction salariés.
- La mise en place de dispositif de partage de la valeur non obligatoire à l'ensemble des salariés[14]

Bilan

En fin de détention et lorsque cela est possible, un constat est réalisé sur l'évolution des performances de la participation lors de la période de détention. Ainsi, ce bilan permet de mesurer l'impact du plan d'action et de manière générale de l'accompagnement d'idiCo sur les performances extra financières de la participation.

Lors de la cession, la note de désinvestissement doit reprendre les éléments suivants :

- Objectifs initiaux de progrès ESG pour la période de détention
- Conclusion sur l'atteinte des objectifs
- Evolution de la note ESG de la participation et durant la période de détention, et note finale

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

En 2015, 194 Parties (193 pays ainsi que l'Union européenne) se sont engagées à réduire leurs émissions de GES en signant l'Accord de Paris. L'objectif est de maintenir l'augmentation de la température globale bien en dessous de 2 degrés Celsius tout en essayant d'aller plus loin et de réussir à limiter ce réchauffement à plus 1,5 degrés Celsius.

La démarche d'idiCo pour s'inscrire dans une stratégie qui vise à l'alignement avec l'Accord de Paris est la suivante :

1- Exclure les secteurs les plus polluants de l'univers d'investissement[15]

[13] Cette proposition peut intervenir en amont de l'investissement ou durant la période de détention
[14] En France et présents dans l'entreprise au moment de la mise en place du mécanisme
[15] Voir la politique d'exclusion d'idiCo

2- Mesurer les émission de gaz à effet de serre de chacun de ses investissements[16]
3- Promouvoir la mise en place des plans d'actions pour réduire leur empreinte carbone

idiCo a décidé d'exclure toutes les entreprises dont l'activité repose sur :

- L'extraction et la production de charbon, ainsi que toutes entreprises générant une part de leurs chiffres d'affaires grâce au charbon
- La production, l'extraction et la vente de pétrole conventionnel et non conventionnel
- La production, l'extraction et la vente de gaz conventionnel et non conventionnel

idiCo s'engage à piloter et suivre de manière structurée la trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles. À ce titre, idiCo s'appuie sur le cadre de référence Private Markets Decarbonisation Roadmap (PMDR) afin d'évaluer le niveau de maturité des sociétés en portefeuille en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'en suivre la progression dans le temps et de prioriser les actions à fort impact.

Chaque fonds pourra définir, en utilisant ce même cadre, des objectifs de décarbonation précis et ambitieux, adaptés à sa stratégie d'investissement, à la nature de ses actifs et aux leviers d'action disponibles. À compter du reporting extra-financier de 2026, idiCo publiera l'évolution de ses portefeuilles selon le cadre PMDR, afin d'assurer un suivi transparent et harmonisé des progrès réalisés et d'alimenter le dialogue avec les investisseurs et les équipes de management.

	Not started	Capturing Data	Preparing to decarbonise	Aligning	Aligned To Net Zero
Définition	N'a pas commencé à mesurer ses émissions ou n'a pas commencé à planifier une réduction	Réalise un rapport d'émission mais pas de plan de réduction	Planifie de réduire les émissions (roadmap validée par le GP)	Engagement sur un plan de décarbonation aligné sur une trajectoire de transition	Mise en œuvre d'un plan « zéro émission » et d'opérations alignées sur un objectif scientifique
Critères	Peu ou pas d'émission Pas de plan de décarbonation	Mesure le scope 1 et 2 ainsi que les émissions scope 3 matériels et rend les données disponibles pour le fonds	Plan de décarbonation ambitieux mais non aligné à une trajectoire NZ	Engagement sur des objectifs scientifiques CT en ligne avec une trajectoire LT NZ	Démontre des émissions carbones en ligne avec trajectoire NZ (YoY)

Cadre Private Market Décarbonisation Roadmap (PMDR)

Sur certaines de ses participations, idiCo a décidé de mettre en place la mesure de leur empreinte carbone. Elle permet ainsi de sensibiliser les entreprises à leurs émissions de gaz à effet de serre et constitue une première étape nécessaire pour le pilotage de la réduction de ces dernières. idiCo souhaite systématiser cette pratique pour toutes ses participations lorsque cela est possible. Cette pratique devient obligatoire pour tous les nouveaux investissements des portefeuilles classifiés Article 8 et 9 d'idiCo à partir de la publication de cette politique.

idiCo s'engage à sensibiliser l'ensemble de ses participations aux enjeux climatiques et à promouvoir des actions concrètes en faveur de la réduction de leur empreinte carbone.

[16] Si aucune mesure n'a été réalisée au moment de l'investissement

Objectifs de long terme liés à la biodiversité

idiCo est conscient que le secteur financier à un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la lutte contre les pressions exercées sur cette dernière.

La plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a identifié 5 grandes menaces :

- L'artificialisation des sols
- La surexploitation des ressources
- Le changement climatique
- Les pollutions
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

Lors de la phase d'investissement, idiCo mesure les risques liés à la biodiversité. Cette analyse prend en compte la double-matérialité de ces enjeux à savoir la matérialité financière et la matérialité d'impacts. Cela permet de comprendre les risques qui pèsent sur nos potentiels investissements ainsi que l'impact que ces derniers ont sur la biodiversité. Les équipes d'investissements intègrent ensuite ces informations dans leurs réflexions et présentent les résultats lors du comité d'investissement.

Dans une démarche de sensibilisation de ses participations sur le sujet, idiCo a établi une batterie de questions concernant la « Biodiversité & pollution » dans son questionnaire ESG. Conscient que ce n'est que le début dans sa démarche, idiCo souhaite engager des réflexions pour mettre en place une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.